

## **SESSION ORDINAIRE DU 23 DECEMBRE 2021**

Convocation adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal le 17 décembre 2021, avec l'ordre du jour suivant :

- Création d'une seconde régie pour l'aire de camping-cars.
- Demande de subvention au Fonds d'Accompagnement Culturels aux Communes (FACC).
- Demande de subvention à l'Etat au titre de l'Appel à Projets pour un Socle Numérique - Ecole élémentaire.
- Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du Volet 3 du Fonds Départemental d'aide à l'équipement communal et au titre des crédits d'Etat 2022 - Programme pluriannuel des travaux d'assainissement.
- Demande de subvention au Conseil Départemental au titre du Volet 3 du Fonds Départemental d'aide à l'équipement communal et au titre des crédits d'Etat 2022 - Programme de voirie 2022 (Route de la Pinardière, Route des Barniers et Route du Bois de l'Arche – secteur des Marchaisons, Rue de Verdun).
- Attribution du marché public de rénovation partielle de la Salle Anquetil.
- Avenant de prolongation n°4 pour la Délégation de Service Public assainissement à la SAUR.
- Adhésion des communes membres de la 3CBO au sein du service urbanisme mutualisé et signature de la convention afférente.
- Convention de mise à disposition de la piscine intercommunale de Château-Renard.
- Cession d'un terrain à bâtir, Lotissement Les Bergeries.
- Affaires diverses,

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois décembre à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jocelyn BURON, Maire de CHATEAU-RENARD,

Etaient présents : Mme Delphine DE WOLF, M. Bernard SAUVEGRAIN, Mme Patricia ROBERT, M. Alain CHAPELEAU, Mme Edith MERLIN, Mme Chantal FRANÇOIS, Mme Monique FEURE, M. Dominique COMONT, Mme Corinne MELZASSARD, M. Romuald MALEC, M. Duc DO, M. Philippe LEROY, Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. René NIVEAU ayant donné procuration à M. Bernard SAUVEGRAIN, M. Arnaud ROY ayant donné procuration à M. Jocelyn BURON, M. Julien DUFAUT, Mme Sandrine MANTEAU.

Absent : M. Quentin JULIA

Date d'affichage : 11 janvier 2022

### **I) DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE**

Mme Chantal FRANCOIS a été élue secrétaire de séance.

## **II) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 18 NOVEMBRE 2021**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 18 novembre 2021

## **III) DÉLIBÉRATIONS**

### **CRÉATION D'UNE SECONDE RÉGIE POUR L'AIRE DE CAMPING-CARS** (délib n°102/2021)

M. le Maire :

Rappelle que par délibération N° 90/2021 en date du 30/09/2021, le conseil municipal a fixé les tarifs pour l'accès à l'eau et à l'électricité, à savoir pour la distribution d'eau : 2 € les 10 minutes (entre 100 et 120 litres d'eau) et 4 € les 8 heures pour la distribution d'électricité.

- Informe que pour le bon fonctionnement de cette aire de camping-car, il est nécessaire de mettre en place une régie d'avance de recette active dès sa mise en route.

- Rappelle que cette régie sera installée à la mairie de Château-Renard.
- Demande l'ouverture d'un compte DFT (Dépôts de Fonds au Trésor) auprès de la DRFIP du Loiret.
- Informe qu'un régisseur sera nommé, et que celui-ci devra verser auprès du trésorier la totalité des pièces justificatives de recettes.
- Propose à l'Assemblée de se prononcer sur la création de la seconde régie.
- Demande l'autorisation de signer l'ensemble des pièces liées à cette décision
- Dit que le Maire et le Receveur Municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions de M. le Maire.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS D'ACCOMPAGNEMENT CULTURELS AUX COMMUNES (FACC)** (délib n°103/2021)

Le théâtre des Vallées a pour projet de mettre en place pour l'été 2022, un théâtre itinérant intitulé « Par les Villages » qui circulerait en roulotte à cheval. La roulotte se déplacerait de village en village sur le territoire du Groupe Action Locale du Pithiverais-Gâtinais pour se transformer en théâtre de tréteaux le temps d'une soirée

Le spectacle envisagé serait interactif : des scènes du répertoire de Molière seraient jouées. La date de la représentation a été fixée le mardi 30 août 2022 à Château-Renard.

M. le Maire :

- Précise que les prestations pour tout spectacle dit des « arts vivants » données par une association culturelle ou un artiste installé dans le Loiret peuvent être subventionnées au titre du FACC.

M. le Maire propose, après présentation du dossier :

- De retenir le projet présenté
- D'approuver le plan de financement :

Dépenses	Recettes
1 200€ TTC	<ul style="list-style-type: none"><li>• Département (75%) : 900€ TTC</li><li>• Commune (25%) 300€ TTC</li></ul>
Total : 1 200€ TTC	Total : 1 200€ TTC

- De solliciter l'aide du Conseil Départemental pour ce spectacle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte la proposition de M. le Maire et le charge de toutes les formalités.

\*\*\*\*\*

*M. Alain CHAPELEAU :*

- *Dit qu'une pièce de Molière sera jouée pour les 400 ans de la naissance de l'auteur.*
- *Précise que cette manifestation est à très faible coût car la roulotte se transforme en scène.*
- *Ajoute que l'installation se fera à l'Ile des Ponts et que le spectacle aura lieu en soirée.*

\*\*\*\*\*

**DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMERIQUE – ECOLE ELEMENTAIRE** (délib n°104/2021)

M. le Maire :

- Informe que le Plan de Relance du Gouvernement comporte un volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative.  
L'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Dans l'objectif de réduction des inégalités scolaires du Plan de Relance, l'Etat subventionne : le volet équipement et travaux sur les réseaux informatiques, les services et ressources numériques. Le reste de la dépense est à la charge de la Commune.
- Précise que la Commune a déposé un dossier en date du 28 septembre 2021 et celui-ci est en instruction depuis le 29 novembre 2021.

- Propose à l'Assemblée d'approuver le plan de financement suivant et de solliciter l'aide de l'Etat pour ce projet.

Dépenses	Recettes
Volet équipement et travaux sur les réseaux informatiques : 28 000€ TTC  Services et ressources numériques : 3 200€ TTC	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Volet équipement et travaux sur les réseaux informatiques (70%) : 19 600€ TTC</li> <li>• Plan France Relance (50%) : 1 600€ TTC</li> <li>• Autofinancement Commune : 10 000€ TTC</li> </ul>
Total : 31 200€ TTC	Total : 31 200€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions de M. le Maire et le charge de toutes les formalités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte les propositions de M. le Maire.

\*\*\*\*\*

*Mme Edith MERLIN :*

- *Précise que sept vidéoprojecteurs et des tableaux blancs interactifs seront achetés.*
- *Dit que le montant du devis établi ne dépasse pas le montant de la subvention demandée.*
- *Ajoute que les travaux d'installation auront lieu en 2022, bien que la demande ait été faite en 2021. Toutes les classes vont être équipées en même temps.*

*Mme Corinne MELZASSARD rejoint l'Assemblée à 18h15.*

\*\*\*\*\*

**DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU VOLET 3 DU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT COMMUNAL ET AU TITRE DES CRÉDITS D'ETAT 2022 – PROGRAMME PLURIANNUEL DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT (délib n°105/2021)**

M. le Maire :

- Informe que le bureau d'études IRH a réalisé entre 2017 et 2019 le schéma directeur du réseau d'assainissement de la Commune. Celui-ci fait ressortir des travaux de réhabilitation classés en 3 ordres de priorité pour un montant total estimé à 753 200 €HT.

Le Programme pluriannuel des travaux est élaboré suivant la priorisation présentée dans le rapport final du cabinet IRH. Chaque phase de travaux est indépendante.

- Précise que le projet est éligible à une subvention du Conseil Départemental au titre du Volet 3 du Fonds Départemental d'aide à l'équipement communal et au titre des crédits d'Etat 2022 (redevance des mines de pétrole et amendes de police) et auprès de l'agence de l'Eau Seine-Normandie).

- Propose, à l'assemblée, d'approuver le plan de financement :

Dépenses	H.T	Recettes	HT
Travaux Phase 1	296 213,88€	Département (30%)	88 864,16€
		AESN (35%)	103 675,00€
		Commune (35%) autofinancement	103 674,72€
TOTAL	296 213,88€	TOTAL	296 213,88€

- Sollicite une subvention de 30 % au titre du Volet 3 du Fonds Départemental d'aide à l'Equipement communal et au titre des crédits d'Etat 2022 (redevance des mines de pétrole et amendes de police, soit 30 % du montant du projet : 88 864,16 HT €).

- Sollicite une subvention de 35 % auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN), soit 35 % du montant du projet : 103 675 HT €.

- Demande l'autorisation de signer l'ensemble des pièces liées à ce dossier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions de M. le Maire et le charge d'accomplir les démarches nécessaires.

\*\*\*\*\*

*M. le Maire :*

- *Dit que les travaux se dérouleront en trois phases.*
- *Informe que la Banque des Territoires propose des prêts sur des longs termes avec plusieurs avantages tels qu'une marge au taux du livret A et un amortissement à 60 ans et dit avoir reçu un simulateur le 21 décembre dernier.*
- *Précise que les travaux d'assainissement au Fougeret et aux Barniers doivent être effectués.*
- *Ajoute qu'un rendez-vous est prévu avec l'Agence de l'Eau et CAP Loiret.*

*Mme Corinne MELZASSARD demande si une aide financière peut être sollicitée au niveau de l'Europe.*

*M. le Maire répond par la négative.*

\*\*\*\*\*

**DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU VOLET 3 DU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT COMMUNAL ET AU TITRE DES CRÉDITS D'ETAT 2022 – PROGRAMME DE VOIRIE 2022 (ROUTE DE LA PINARDIERE, ROUTE DES BARNIERS ET ROUTE DU BOIS DE L'ARCHE -SECTEUR DES MARCHAISONS, RUE DE VERDUN** (délib n°106/2021)

M. le Maire :

- Expose que certaines voiries de la commune nécessitent des entretiens urgents compte-tenu de leur dégradation. Il s'agit de la Route de la Pinadière, Route des Barniers et Route du Bois de l'Arche – secteur des Marchaisons, Rue de Verdun.
- Précise que le projet est éligible à une subvention du Conseil Départemental au titre du Volet 3 du Fonds Départemental d'aide à l'équipement communal et au titre des crédits d'Etat 2022 (redevance des mines de pétrole et amendes de police)
- Propose, à l'assemblée, d'approuver le plan de financement :

Dépenses	H.T	Recettes	HT
Travaux	40 730 €	Département (30%)	12 219 €
		Commune (70%) autofinancement	28 511 €
TOTAL	40 730 €	TOTAL	40 730 €

- Sollicite une subvention de 30 % au titre du Volet 3 du Fonds Départemental d'aide à l'Equipement communal et au titre des crédits d'Etat 2022 (redevance des mines de pétrole et amendes de police, soit 30 % du montant du projet : 12 219,00 € HT.
- Demande l'autorisation de signer l'ensemble des pièces liées à cette décision
- Dit que le Maire et le Receveur Municipal seront chargés, chacun en ce qui les concernent, de l'exécution de la présente décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions de M. le Maire et le charge de toutes les formalités.

\*\*\*\*\*

M. le Maire :

- Précise que si le Conseil Départemental n'intervient pas dans ce domaine de compétence, le taux de subvention sera moins de 30%.
- Ajoute qu'une décision annuelle de faire travaux sera prise pour la réfection des routes, fossés et trottoirs.

\*\*\*\*\*

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC DE RÉNOVATION PARTIELLE DE LA SALLE ANQUETIL** (délib n°107/2021)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- Qu'une consultation a été lancée du 21 octobre 2021 au 25 novembre 2021 afin d'attribuer le marché public de travaux « Rénovation partielle de la Salle Anquetil » (MAPA).
- Que M. Alain-Philippe CHOLET, Architecte DPLG à Mormant-sur-Vernisson, est maître d'œuvre de cette opération et a réalisé l'analyse des offres.
- Que la Commission MAPA s'est réunie en date du 23 décembre 2021 pour donner son avis.
- Propose d'attribuer comme suit le marché public de travaux « Rénovation partielle de la Salle Anquetil » aux entreprises ci-dessous :

❖ Lot 1 VRD/ GROS ŒUVRE/ CARRELAGE – ENTREPRISE DANCHOT, Le Champ de la Halle 45220 CHUELLES

Offre de base :	75 565.34 € HT
Option (voirie, parking avec marquage et séparateur à graisse) :	41 437.10 € HT
Option création ouverture et terrasse avec porte d'accès :	14 932.90 € HT
Montant total :	131 935.34 € HT

❖ Lot 3 MENUISERIES EXT/ INT BOIS – ENTREPRISE MENUISERIE TAVERNIER SARL, 13 rue du Cédec 89120 CHARNY-OREE DE PUISAYE

Offre de base :	42 453.16 € HT
Option (porte d'accès terrasse) :	3 812.14 € HT
Montant total :	46 265.30 € HT

❖ Lot 4 DOUBLAGES / CLOISONNEMENT / FAUX PLAFONDS – ENTREPRISE SAS COELHO MANUEL, 318 route d'Olivet 45160 SAINT HILAIRE SAINT MESMIN

Offre de base :	21 420.23 € HT
-----------------	----------------

❖ Lot 5 ELECTRICITE/VMC – ENTREPRISE HAMEL, Les Collinons N7 MORMANT SUR VERNISSON 45701 VILLEMANDEUR CEDEX

Offre de base :	16 932.52 € HT
Option (Alimentation pompe à chaleur) :	241 € HT

Montant total :	24 911.68 € HT
-----------------	----------------

❖ Lot 6 PLOMBERIE / CHAUFFAGE – ENTREPRISE DECHAMBRE SAS, La Tuilerie 45220 DOUCHY-MONTCORBON

Offre de base :	25 257.09 € HT
Option (plonge inox) :	1 281.35 € HT
Option (table inox) :	404.46 € HT
Option (traitement d'eau) :	1 781.52 € HT

Variante (pompe à chaleur air/eau) :	3 486.62 € HT
Montant total :	32 211.04 € HT

❖ Lot 7 PEINTURE / REVETEMENTS MURAUX – ENTREPRISE SARL KUFIT, 77 rue Gambetta BP 21 45120 CHALETTE SUR LOING

Offre de base :	8 539.50 € HT
Option (terrasse avec porte d'accès) :	151.83 € HT
Montant total :	8 691.33 € HT

Soit un montant total de 257 696.76€ HT pour les lots 1,3,4,5,6,7 (montants de base + options + variantes).

- Dit que le lot 2 couverture n'est pas attribué dans l'immédiat en raison de l'absence d'offre déposée et qu'une nouvelle consultation sera faite.
- De l'autoriser à signer le marché public de travaux « Rénovation partielle de la Salle Anquetil » ainsi que toutes les pièces s'y afférant pour les lots 1,3,4,5,6,7.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la proposition de M. le Maire.

\*\*\*\*\*

*M. le Maire :*

- Précise que pour le lot 1 VRD/ GROS ŒUVRE/ CARRELAGE, des avenants seront signés pour faire diminuer le montant des travaux.
- Dit que l'option plancher chauffant n'est pas utile car la salle est louée uniquement le week-end.
- Informe que pour le lot 2 COUVERTURE, aucune offre n'a été remis.
- Explique que pour le lot 4 DOUBLAGES / CLOISONNEMENT / FAUX PLAFONDS, l'entreprise AMG n'a pas donné tous les renseignements demandés.
- Annonce qu'actuellement la salle Anquetil est équipée d'une chaudière à gaz mais va être changée en pompe à chaleur.
- Rapporte que pour le lot 6 PLOMBERIE / CHAUFFAGE, des écarts importants ont été constatés.
- Ajoute qu'une demande de DSIL va être effectuée à condition que les ordres de services soient signés avant le 31 décembre prochain. Des demandes seront également faites auprès du PETR (éco-énergie) et de la Région (Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale). Le but étant d'arriver à 50% de subventions.

*M. Duc DO demande quand les travaux débiteront. M. le Maire répond qu'ils commenceront au printemps prochain.*

\*\*\*\*\*



**AVENANT DE PROLONGATION N°4 POUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT A LA SAUR** (délib n°108/2021)

M. le Maire :

- Informe que la Commune a conclu un contrat de délégation de service public le 1<sup>er</sup> janvier 2010 avec la société SAUR et qui expirera le 30 juin 2022.
- Précise qu'une procédure a été lancée pour trouver un maître d'œuvre.
- Propose d'approuver, après avis de la Commission d'Appel d'Offres du 23 décembre 2021, les termes de l'avenant n°4 prolongeant le contrat de délégation de service public jusqu'au 30 juin 2022.
- De l'autoriser à signer l'avenant de prolongation ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions de M. le Maire et le charge de toutes les formalités.

**ADHÉSION DES COMMUNES MEMBRES DE LA 3CBO AU SEIN DU SERVICE URBANISME MUTUALISÉ ET SIGNATURE DE LA CONVENTION AFFÉRENTE** (délib n°109/2021)

Vu le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L5211-4-2 ;

Vu le projet de convention en annexe de la présente délibération ;

Vu les statuts de la 3CBO, et notamment la possibilité pour l'EPCI de réaliser des prestations de service pour ses communes membres ;

M. le Maire :

- Rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, l'instruction des autorisations d'urbanisme jusqu'ici assurée par les services de l'Etat (DDT) a été transférée aux collectivités locales pour les communes dotées d'un PLU ou d'une carte communale. Depuis cette période, la 3CBO possède son propre service mutualisé et assure l'instruction pour le compte de 14 communes sur l'ensemble de son territoire. Il pouvait s'agir soit de la 3CBO soit de l'AME.

Dans une volonté de rapprocher l'instruction des autorisations d'urbanisme au sein du service instructeur local de la 3 CBO, les communes de l'ancienne CCCR ont souhaité au 01/01/2022 se désengager de l'AME pou déléguer cette mission à la 3CBO. A cette occasion, la 3CBO a modifié la convention déjà existante avec les communes membres notamment en ce qui concerne les modalités de financement du service et propose aux autres communes membres d'adhérer au SUM à travers cette nouvelle convention.

- Demande l'autorisation que la 3CBO instruisse les actes d'urbanisme de la Commune.
- Demande de valider l'adhésion de la Commune au Service Urbanisme Mutualisé (SUM) de la 3CBO à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

- Demande l'adoption de la convention relative à la mise en place d'un Service Urbanisme Mutualisé (SUM) de la 3CBO.
- Demande l'autorisation de signer ladite convention et de la notifier à la 3CBO.
- Demande l'autorisation de procéder à toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions de M. le Maire.

\*\*\*\*\*

*M. le Maire :*

- *Informe que la 3CBO développe son service urbanisme.*
- *Dit que la Mairie de Courtenay possède son propre service mais va intégrer le service mutualisé de la 3CBO.*
- *Précise que la 3CBO va recruter une personne supplémentaire et travaillera avec M. Anthony MAUVÉ.*
- *Explique que les pré-demandes se feront toujours en Mairie.*

*Mme Corinne MELZASSARD précise que des économies seront faites. Les tarifs appliqués par la 3CBO sont moins chers que l'Agglomération Montargoise. M. le Maire ajoute que le tarif pourra être dégressif au vu du nombre de dossiers envoyés.*

*Mme Edith MERLIN demande si les délais d'instruction des dossiers seront plus courts. M. le Maire répond par la négative car il s'agit de délais réglementaires.*

\*\*\*\*\*

## **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE CHÂTEAU-RENARD** (délib n°110/2021)

*M. le Maire :*

- Présente la convention portant mise à disposition les installations et les équipements de la piscine intercommunale de la 3CBO. Cette mise à disposition concerne l'attribution de créneaux horaires pour l'apprentissage de la natation au bénéfice des écoles de la Commune et hors-commune.
- Propose à l'Assemblée de se prononcer sur cette convention.
- Demande l'autorisation de signer la convention de mise à disposition intercommunale de Château-Renard.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions de M. le Maire et le charge d'accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

\*\*\*\*\*

*Mme Edith MERLIN se demande si la piscine de Château-Renard est assez exploitée.*

*M. le Maire :*

- Répond que la piscine de Courtenay est beaucoup plus fréquentée en période estivale que celle de Château-Renard.*
- Informe que les peintures intérieures dans l'établissement se dégradent.*

\*\*\*\*\*

## **CESSION D'UN TERRAIN A BÂTIR, LOTISSEMENT LES BERGERIES** (délib n°111/2021)

M. le Maire :

- Rappelle que par sa délibération N° 76/2021, la Commune a fixé le prix des terrains à bâtir viabilisés, au lieu-dit « Les Bergeries » ;
- Informe que M. BELIGAT Michel souhaite acquérir le lot le lot n°5 du lotissement Les Bergeries, parcelles cadastrées ZS 178 et ZS 186, d'une superficie de 738 m<sup>2</sup> ;
- Invite l'Assemblée à se prononcer sur les conditions de cession de cette parcelle ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *Vu l'avis du Domaine en date du 4 août 2021, présenté lors de la séance du 26 août 2021,*
- Décide de céder à M. Michel BELIGAT le lot n°5 du lotissement Les Bergeries, parcelles cadastrées ZS 178 et ZS 186, d'une superficie de 738 m<sup>2</sup>, pour le prix de 11 000€.
- Désigne Maître Gilles DUBOIS, notaire à Château-Renard, en charge des formalités liées à cette cession.
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette cession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions de M. le Maire.

\*\*\*\*\*

*M. le Maire informe que deux terrains ont été achetés en peu de temps et précise qu'ils sont en vente depuis 12 ans.*

\*\*\*\*\*

## AFFAIRES DIVERSES

M. le Maire :

- Informe qu'un désaccord est en cours entre la SICAA et la Commune à propos de la vente du terrain situé au Bourdillon. Le prix de vente était fixé à 130 000€ sans mention de TVA. La SICAA a demandé que la délibération précédemment adoptée soit reprise en mentionnant que le prix fixé étant sans TVA. M. le Maire répond par la négative.
- Présente le rapport annuel GRDF 2020. Dit qu'il n'y a pas de grande évolution de la consommation sur la Commune depuis 2019. Il rappelle que l'entreprise Biogaz réinjecte du gaz dans le réseau de la Commune et que ce volume correspond à la consommation de toute la Commune.
- Informe avoir reçu des remerciements de la part d'administrés pour le colis de Noël des seniors.
- Dit que le Syndicat d'Initiative souhaite que les chemins de randonnées soient balisés M. le Maire propose de se renseigner pour les subventions auprès de M. Davy MASSON, Directeur de l'Agence de Réservation et du Développement Touristique du Loiret. Le montant estimatif est de 2 600€. Ces travaux seront réalisés par les agents des Services Techniques et par des bénévoles du Syndicat d'Initiative.

## TOUR DE TABLE

Mme Corinne MELZASSARD :

- S'interroge sur l'avancement des travaux de la future maison de retraite.

M. le Maire :

- Fait part de la plainte d'un administré concernant des trous dans les trottoirs aux abords de ce chantier. En effet, les ouvriers déposent les godets des engins sur les trottoirs et cela fait des marques. Un signalement a été fait à l'entreprise.

Mme Corinne MELZASSARD :

- Dit avoir reçu des remarques de la part d'administrés sur le sens de circulation au carrefour de la D37.
- Informe que les panneaux d'informations situés route de Chuelles sont sales et demande qui doit les nettoyer.
- Précise que le panneau blanc d'informations historiques est illisible et que ce n'est pas au Conseil Départemental de procéder à son nettoyage.

M. le Maire :

- Répond qu'afin de se mettre en conformité avec la réglementation des pré-enseignes, les panneaux des commerces suivants seront à retirer : Le Bar du Donjon, Garage Citroën, U Express. Seront laissés uniquement les panneaux de producteurs locaux.

M. Dominique COMONT :

- Dit que l'immense panneau de l'entreprise RIVAL est hideux et cache la vue.
- Demande qu'il soit déplacé de l'autre côté (Pré de la Gravière).

M. le Maire :

- Informe que l'entreprise RIVAL s'est vu refuser sa demande de permis de construire mais doit déposer à nouveau auprès de la 3CBO une autre demande.

\*\*\*\*\*

*M. Julien DUFAUT rejoint l'Assemblée à 18h55.*

\*\*\*\*\*

- Dit qu'un devis a été signé pour l'évacuation des eaux au carrefour de la D37.

M. Dominique COMONT :

- Explique qu'il faudrait imaginer installer sur la route de Triguères, un feu tricolore qui se déclencherait plutôt que la mise en place de dos d'ânes qui impacterait beaucoup trop la tranquillité des habitants.

M. le Maire :

- Répond que les prescriptions du Conseil Départemental ne sont pas encore connues.
- Rappelle le projet de création d'une piste cyclable et l'objectif de dissuader les camions d'emprunter ce chemin.

Mme Corinne MELZASSARD :

- Cite l'exemple de la Commune de Ferrières-en-Gâtinais qui a installé des radars pédagogiques qui indiquent le montant de l'amende en cas de non-respect de la limitation de vitesse.

M. Alain CHAPELEAU :

- Dit qu'il y a une grande attente de la part des administrés en matière de fréquentations et de ralentissements des camions.

Mme Edith MERLIN :

- Met en garde sur le fait de réduire le passage des camions pourrait nuire à l'installation de nouvelles entreprises sur la Commune.

M. Duc DO :

- Dit que les voitures ainsi que les camions longs voyages ne passeront plus par la Commune car ils seront ralentis.

M. Julien DUFAUT :

- Dit que les transporteurs ne veulent pas payer de frais de péages.

M. le Maire :

- Répond que l'autoroute A19 est trop chère.

Mme Corinne MELZASSARD :

- Evoque la réunion de la Pentecôte qui aura lieu prochainement.
- Dit que pour les cérémonies de Sainte-Barbe sont justes protocolaires.

M. le Maire :

- Dit que les cérémonies de vœux sont annulées.

M. le Maire :

- Informe qu'il n'y a pas eu de clusters au repas de Noël des Séniors à la Salle des Fêtes. Une aération de la salle a été effectuée toutes les heures.
- Précise avoir reçu qu'un message négatif pour l'organisation de ce repas.

M. Duc DO :

- Dit avoir eu des retours positifs suite à l'organisation du repas de Noël des Séniors.

Mme Delphine DE WOLF :

- Dit avoir reçu un courrier du COFEL dans le cadre d'Octobre Rose et que les dons ont été transmis à l'Institut Curie.

M. le Maire :

- Fixe en concertation avec son équipe le calendrier des réunions du Conseil Municipal pour le premier semestre 2022 :
  - Jeudi 27 janvier 2022 à 19 heures
  - Jeudi 24 février 2022
  - Jeudi 31 mars 2022
  - Jeudi 28 avril 2022
  - Jeudi 12 mai 2022
  - Jeudi 23 juin 2022

M. le Maire précise les dates des prochaines élections :

- Elections Présidentielles : 10 et 24 avril 2022
- Elections Législatives : Juin 2022

M. Bernard SAUVEGRAIN :

- Informe que la prochaine commission Travaux aura lieu le mercredi 05 janvier 2022 à 14 heures avec pour objet la visite des locaux de la CAPROGA.

Mme Delphine DE WOLF :

- Informe que la prochaine commission Développement Economique aura lieu le mercredi 05 janvier 2022 à 17 heures et sera abordé les marchés à thèmes.

M. le Maire :

- Sollicite à nouveau M. Philippe LEROY afin de connaître les commissions qu'il souhaite intégrer.

M. Philippe LEROY dit qu'il va regarder les différentes commissions et donnera prochainement son choix.

Mme Delphine DE WOLF :

- Informe qu'une réunion aura lieu le 17 février prochain dans le cadre du calendrier de l'ORT avec pour thèmes la revitalisation du centre-ville, le schéma de développement d'implantation commercial.

*Après épuisement de l'ordre du jour et des questions diverses, la séance est levée à 19h15.*